

et pale ale); 2o les bières sucrées (bière d'Allemagne, de Hollande et de Strasbourg).

La teneur en alcool de la bière est extrêmement variable. Il est des bières anglaises qui en contiennent jusqu'à 8%, alors que les bières légères de France n'en renferment que 1% environ. La bière emprunte à l'orge germée et torréfiée appelée *malt* sa saveur mucilagineuse et sucrée, au houblon ses propriétés de conservation, son amertume aromatique, et à la fermentation de la décoction de ces deux produits, l'alcool et l'acide carbonique que l'on y trouve incorporés.

La bière, qui autrefois constituait la boisson exclusive des régions privées de vignes, voit de plus en plus son usage se répandre dans les populations où jusqu'ici le vin était seul consommé. Cette boisson, quand elle est bien fabriquée et dans un état de parfaite conservation, est on ne peut plus hygiénique. Peu riche en alcool, elle prête moins que le vin à l'ébriété et aux ravages de l'alcoolisme. L'orge et le houblon lui donnent des propriétés nutritives et stomachiques de haute valeur. Enfin, l'acide carbonique qui y est contenu stimule d'une façon très marquée les fonctions digestives et rénales.

La bière peut contenir des sels de cuivre, de l'acétate particulièrement, provenant d'un mauvais entretien des chaudières et ustensiles servant à la fabrication; pour cette même cause on peut y trouver du plomb. Lorsqu'on utilise pour la fabrication des eaux de puits ou des eaux sélénituses, la bière contient des sels calcaires. C'est à cette circonstance, paraît-il, que serait due l'impossibilité, pour certaines régions, de fabriquer une bière passable. Afin d'assurer la conservation du liquide au cours du transport nécessitée par l'exportation, les brasseurs étrangers additionnent leurs produits d'alun ou d'acide salicylique. Quand la dose est un peu forcée, il peut en résulter de graves inconvénients pour les consommateurs.

Pour ceux qui connaissent la fabrication de la bière ou qui ont pu apprécier ce breuvage en le consommant dans son pays d'origine, il est incontestable qu'un déplacement même peu considérable peut en altérer la composition, et qu'il n'est pas rare de voir des variations climatologiques brusques l'influencer sur place au point de la rendre inutilisable en quelques heures.

La substance coûteuse qui entre dans la fabrication de la bière étant le houblon, les fraudeurs ont surtout porté leurs tentatives dans cette direction. Au houblon, on a substitué la chicorée, les lichens, les feuilles et l'écorce du buis, les feuilles du mélianthus, les fleurs du tilleul, la centauree, le trèfle d'eau, l'absinthe, la gen-

tiane, etc. L'amertume a été empruntée à la jusquiame, à la belladone, au datura stramonium, à l'ivraie, au poivre d'Espagne, à l'écorce de saule, au fiel de bœuf, au gingembre, au clou de girofle. Quelques-uns de ces produits sont particulièrement dangereux et peuvent produire de véritables empoisonnements. On va même jusqu'à remplacer le houblon par l'acide picrique.

Lorsqu'elle est consciencieusement fabriquée, la bière constitue une des boissons les plus hygiéniques. Elle est éminemment digestible, rapidement éliminée, et renferme une quantité relativement considérable de principes nutritifs. Les obèses, ainsi que tous ceux qu'une raison quelconque d'ordre médical oblige à ne consommer que peu de liquide, ne sont pas en situation d'avoir recours à la bière. Par contre, elle est parfaitement indiquée dans les cas où on ne peut plus nombreux où il y a lieu d'avoir recours à une boisson riche en substances utilisables et dénuée des inconvénients que comportent les breuvages trop alcooliques.

ECHOS DU CARNAVAL

En félicitant M. Arthur Lavigne la semaine dernière sur le succès financier de son entreprise artistique, nous parlions des recettes complètes de la semaine, le concert de lundi compris. C'était une erreur: M. Lavigne n'avait entrepris que l'opéra seul, qui a donné trois bonnes recettes seulement, les représentations du vendredi et du samedi n'ayant presque pas eu de public, à cause du feu d'artifice et de la clôture du Carnaval.

Nous espérons que le comité du Carnaval aidera M. Lavigne à combler son déficit. Il ne serait pas juste de faire supporter à un particulier les frais d'un des principaux amusements du Carnaval.

Nous savons que la recette du concert Albani, bien que très considérable, n'a pas produit un fort surplus, à raison des frais énormes que ce concert a occasionnés. Ainsi, détail qui n'est peut-être pas connu: la part de Mme Albani à elle seule était de \$900, la célèbre artiste ayant fait remise de \$100 à titre de souscription sur le prix de son engagement, qui était de \$1000. Tout de même, le comité a eu un surplus de \$300, nous dit-on, qui devrait servir à combler le déficit du reste de la semaine.

*d

Entendu, sous la Porte St-Jean, un âpeuprès horrible arraché par le spectacle de la faute d'orthographe que l'autorité municipale avait pris la peine d'afficher en feux électriques sur la façade extérieure de la Porte:

—Bienvenu! sans e!! Elle est forte, celle-là, hein?

—En effet, on a supprimé la muette!

—Oui, la Muette de Porte ici!!!

**

Une chose qu'on ne devrait plus tolé-

rer à notre avis, c'est le "balisage" des rues. Ces petites haies de jeunes sapins sont ce qu'il y a de plus banal; dans nos rues étroites, c'est encombrant, et de plus c'est du vandalisme. Le temps où c'était joli est passé. Notons que c'est une imposition. A la veille de chaque grande fête, c'est une procession de charrettes qui viennent de la campagne offrir à vil prix ce genre de marchandises aux particuliers, qui l'achètent pour se débarrasser des importuns ou pour faire comme leurs voisins. L'été, ce sont de jeunes érables, l'hiver des sapins qu'on détruit, ainsi par milliers. Les partisans du reboisement devraient demander aux autorités la prohibition de cette petite spéculation à l'avenir.

**

Nous avons parlé d'un tas de jolies choses dans nos bulletins précédents. On nous en signale encore bon nombre qui nous avaient plus ou moins échappé. Ainsi, M. Charles Vézina, maître-plombier de la rue du Pont, avait devant sa porte l'un des ornements les plus originaux qui se puissent voir: une lampe de salon en glace, avec son réservoir et sa cheminée au naturel; l'illusion était complétée par une lumière électrique adroitement dissimulée au bon endroit dans la glace.

**

Un citoyen, touché de ce que nous avons dit de lui, nous adressait lundi la jolie lettre que voici:

Messieurs,

Acceptez mes plus sincères remerciements pour les choses gracieuses que vous dites de moi dans votre dernier numéro à l'occasion des fêtes du Carnaval. C'est un procédé assurément généreux à l'égard d'une personne qui n'est pas même abonnée à votre journal. Vous avez gagné mon admiration, et je vous prie de bien vouloir m'adresser la *Semaine Commerciale* à l'avenir. Je vous serai reconnaissant pour le numéro du 31 janvier, car ce journal est sans contredit le plus instructif en matières commerciales et pour les familles que l'on puisse recevoir.

Veillez me croire,

Votre tout dévoué

T. R.

Nous n'avons qu'un mot à ajouter à ce précieux témoignage: c'est que nous nous faisons un devoir de reconnaître le mérite de tous sans voir si leur nom est sur nos listes d'abonnés, et que dans le présent cas l'éloge que nous avons fait était richement mérité.

**

Au moment où l'on a la tête pleine des visions de notre gai carnaval, il nous a paru intéressant de donner un aperçu de la manière dont les Parisiens s'apprentent à célébrer les jours gras.

Voici quels sont les chars dont le comité a décidé l'exécution: le char rétrospectif du bœuf gras; le char du bœuf gras de 1896; des groupes costumés de sacrificateurs, 12 licteurs, 18 cavaliers romains et 32 musiciens escorteront le char de la boucherie; le char de la Bergerie; le char de la charcuterie et de la triperie: des figurants simulant des bouidins et des andouillettes accompagneront

le
l'
te
l'
se
et
le
tu
Ti
de
sa
ch
ré
no
ce

fa
rai
lie
fra
chi
des
les
tan
tu
et
I
vo
cos
6,0
lage
ces,
emp
4,00
qua
men
pro
jour
qu'il

L
rue
juge
rue:
—
Non
achet
frais

M.
Aug
super
et d'i
neur

JUR.

Jug
le pro
sous d
teur n
l'a pas
d'un n

La
jugem
notabl
décisio
dence
merce
publiqu
En
nomm
mais n
Plan
J. E. A
lerio à